

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT  
COMITÉ SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2025**

**PROCES VERBAL**

**Date de la convocation :**

Le vendredi 21 février 2025

**Date et lieu du comité syndical :**

Le 28 février 2025, le Comité Syndical du SIGV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 12h15- à 4 rue du Bouleau, 13 109 SIMIANE COLLONGUE, sous la présidence de Madame Amapola VENTRON.

**Présents :**

Madame VENTRON Amapola, déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS  
Monsieur MALLIÉ Richard, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR  
Monsieur ARDHUIN Philippe, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE  
Madame LOUIS Evelynne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR  
Monsieur PIETRI Mathieu, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR  
Madame BEGEY Laurence déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS  
Monsieur CANAMAS Robert, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE  
Monsieur CASSARO Joseph, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR  
Madame LE MEUT Corinne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,  
Madame VALÉRA Dominique, déléguée du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE

**Pouvoirs :**

Monsieur TANTI Christian, délégué du Conseil Municipal de CABRIÈS donne pouvoir à Madame VENTRON Amapola, déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS

Madame SOUCHON Sylvie déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS donne pouvoir à Madame BEGEY Laurence déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Madame LOUIS Evelyne, est désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical et accepte cette fonction.

**Ordre du jour :**

- Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
- Rapport d'orientation budgétaire- exercice 2025
- Demande de subvention auprès l'Etat au titre de la DETR année 2025
- Demande de versement de 30 % du montant des participations voté en 2024 par anticipation du vote des budgets et participations 2025
- Engagement du SIGV dans le cadre du financement des aménagements périphériques utiles à la construction d'un nouveau collège sur Bouc Bel Air

**25.01.01 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2024**

Le procès-verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat du 12 décembre 2024 n'appelle aucune observation de la part des membres en présence.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 25.01.02 Rapport d'orientation budgétaire- Exercice 2025

Madame la Présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15, L5211-10 et L.5211-12-1 ;

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Président présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Vu la loi n°2015 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (appelée loi NOTRe) a renforcé les obligations d'information pour les communes de 10 000 habitants et prévoit que le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail des agents de la collectivité en vue d'améliorer l'information des élus sur ce point avant le budget ;

Vu l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et un objectif d'évolution du besoin annuel de financement;

Vu la loi n°2019-1461 dite engagement et proximité du 27 décembre 2019, et notamment son article 92, qui prévoit la présentation d'un état des indemnités perçus par chaque élu l'année précédente, devant l'organe délibérant.

Il est proposé aux membres du syndicat de :

PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 et de son annexe jointe à la présente délibération, concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat ;

PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat;

AUTORISER Madame la Présidente, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.



Monsieur MALLIÉ Richard indique que la cybersécurité est une action très importante et prioritaire du SIGV qui coûte cher mais il n'accepte pour autant pas l'augmentation des participations proposé dans le ROB. Lors du COPIL sur la présentation du budget des arbitrages seront faits par les membres du bureau pour revoir à la baisse le montant des participations.

Monsieur ARDHUIN demande que le service prévention du CISPDR ne doive pas assurer les prestations sociales qui sont de la compétence du Métropole.

Madame la Présidente, VENTRON Amapola, indique qu'il faut que le service puisse réfléchir à des actions en lien avec le CISPDR et qui touche le plus grand nombre d'enfants.

Monsieur ARDHUIN Philippe, à la lecture du ROB, demande pour quelles raisons on prévoit à nouveau des investissements sur le DATA déjà prévu en 2024. Il a été rappelé que ces investissements étaient liés à une demande de subvention du Département qui n'a été accordé qu'en décembre 2024.

Monsieur CASSARO Joseph souhaite informer que dans le cadre de la cybersécurité, une formation a été assurée auprès des agents de Bouc Bel Air sur la sensibilisation aux bonnes pratiques par le référent informatique de la ville. Il serait peut-être souhaitable de que cette formation puisse être effectuée auprès des agents des autres communes pour une meilleure sécurisation des données informatiques.

Les membres du SIGV :

- PRENNENT ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 et de son annexe jointe à la présente délibération, concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat ;
- PRENNENT ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat;
- AUTORISENT Madame la Présidente, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

### 25.01.03 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)- Année 2025

Madame la Présidente expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les subventions d'investissement attribuées aux collectivités territoriales au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux codifiée aux articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'activité d'hébergement de données numériques (Datacenter) et de Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) mutualisée pour les communes de Bouc Bel Air, Cabriès et Simiane-Collongue,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'améliorer la supervision des événements et incidents survenant dans les locaux du SIGV,

**Considérant** qu'il est également envisagé de renforcer les performances de recherche du CSUI en l'équipant d'une solution de recherche vidéo analytique, de cyber-sécuriser et de superviser les infrastructures de vidéo-protection du centre de supervision pour les communes membres.

Le Syndicat Intercommunal du Grand Vallat, souhaite renforcer la sécurité et la protection de ses locaux et infrastructures, comprenant son Datacenter, ainsi que le CSUI. Ces locaux hébergeant toutes les infrastructures numériques du syndicat et des 3 villes membres, ainsi que les serveurs, stockage et le mur d'image du CSUI couvrant le territoire intercommunal, le SIGV doit être particulièrement vigilant à la sécurité et l'intégrité physique de son bâtiment.

En accord avec les axes prioritaires d'interventions fixés par la commission DETR pour 2025, concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le projet du SIGV a pour objectif de superviser et gérer de manière proactive les événements et incidents survenant dans ses locaux, son CSUI et son Datacenter.

Un dispositif de supervision et d'alerte par Email, App mobile et SMS, raccordant les sondes de température, la sécurité incendie, la sécurisation électrique, les serveurs et stockage des systèmes de vidéo-protection du CSUI, et l'alarme intrusion, permettra d'améliorer de manière significative la sécurité et la protection des biens et des personnes sur le site.

Madame la Présidente propose aux membres du syndicat de solliciter l'Etat, afin de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13 – Equipements pour la sécurité publique déc. 2024 (30% accordés sur la globalité du projet, basé sur des devis initiaux)	23,91 %	5 000 € HT
DETR 2025	50 %	10 455 € HT
Financement SIGV	26,09 %	5 455 € HT
TOTAL	100 %	20 910 € HT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

**25.01.04 Demande de versement de 30 % du montant des participations vote en 2024 par anticipation du vote des budgets et participations 2025**

Madame la Présidente expose,

**Vu** la délibération n°21.05.24 en date du 12 juillet 2021 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat et notamment l'article 7 qui précise la répartition des participations financières des communes,

**Considérant** la nécessité de faire face au paiement des dépenses obligatoires Prévisionnelles jusqu'au vote des budgets et des participations 2025,

**Vu** la proposition des membres du bureau du SIGV en date du 21 janvier 2025 de verser par anticipation 30 % du montant des participations voté en 2024,



Vu la délibération n°24.02.11 en date du 12 avril 2024 portant sur le vote des participations des communes sur 2024,

Vu les quotes-parts des communes votées en 2024 :

Commune	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	649 005.74 €
Simiane-Collongue	253 866.89 €
Cabriès	385 907.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 288 780 €</b>

Il est proposé par la Présidente que les communes membres versent par anticipation les montants suivants :

Commune	30 % du montant des participations voté en 2024
Bouc Bel Air	194 701.72€
Simiane-Collongue	76 160.07 €

Cabriès	115 772.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>386 634 €</b>

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

**25.01.05 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) et la commune de Bouc Bel Air pour les opérations d'aménagement du secteur Montaury**

Madame la Présidente expose,

Vu la délibération en date du portant sur l'autorisation de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SIGV et la commune de Bouc Bel Air pour les opérations d'aménagement du secteur Montaury,

Considérant que le secteur Montaury est identifié comme stratégique pour le développement de Bouc Bel Air tant dans son PLU que dans le projet de PLUi du Pays d'Aix. Pour rappel, il fait l'objet, d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP),

Considérant que ce secteur est à vocation principale d'habitat et d'équipements publics. Il a accueilli de récentes opérations mixtes de logements : le Jardin des Essences à l'Est et la résidence intergénérationnelle Montaury, à l'Ouest. Il comporte également une offre en équipements existants (collège G. Brassens, complexe sportif et piscine G. Drut, stade Montaury, groupe scolaire V. Dedeu...) et futurs (crèche, gymnase, skatepark, pumtrack et nouveau collège),

En lien avec les deux conventions tripartites de Projet Urbain Partenarial (PUP) n°1 et n°2 adoptées par le conseil municipal lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024, il convient de fixer par convention les modalités préalables à la réalisation d'un nouvel établissement de niveau secondaire.

Ainsi, en application des statuts du SIGV, adoptés par délibération du 21 mai 2024, le Syndicat est compétent en matière de « *mise à disposition de terrains viabilisés pour le compte du Département en vue de la construction ou de l'extension de collège [...]* ».

Afin d'obtenir l'agrément du Département sur cette future emprise, les accès et les viabilités seront réalisés avant la construction du nouveau collège.



En conséquence, au titre de cette compétence, le SIGV réalisera les aménagements utiles au terrain du futur collège. Ils comprennent le parvis et les espaces de circulation, l'espace bus, ainsi que les espaces de stationnement ».

La commune de Bouc Bel Air mènera en parallèle une opération de renforcement/déploiement des voiries, itinéraires de déplacements doux et réseaux dans le secteur Montaury en accompagnement des futures opérations prévues au sein de ce secteur dans le PLU(i).

Enfin, l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de cet établissement d'enseignement dont le SIGV et la Commune sont propriétaires sera cédée à l'euro symbolique au Département.

Dans le cadre de ces travaux et suivant le schéma d'ensemble présenté en annexe, le SIGV et la commune se sont accordés pour investir cette dernière de la totalité des prérogatives de maîtrise d'ouvrage afférentes aux opérations, objet de la présente convention, afin que cette dernière puisse inclure ces travaux dans son opération d'ensemble sur les aménagements du quartier Montaury.

Cette dévolution prend la forme d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au sens du II de l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Le financement du SIGV est fixé à :

Montant total HT : 925 000 €

Montant total TTC : 1 110 000 €

Le financement de l'opération est susceptible de modifications après les résultats des consultations. Le financement de la commune est fixé à :

Montant total HT : 915 000 €

Montant total TTC : 1 098 000 €

En conséquence, le coût total de l'opération s'établit comme suit :

Montant total HT : 1 840 000 €

Montant total TTC : 2 208 000 €

Il est proposé au comité syndical d'approuver la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser la Présidente à la signer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

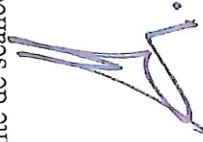
Question diverse :

Compte tenu de l'horaire tardif, l'association PACTES n'a pas eu la possibilité d'exposer son plan d'action pour 2025. Madame la Présidente souhaite qu'une réunion soit prévue ultérieurement pour présenter les actions à venir.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Guin", written over a horizontal line.

La Présidente de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Guin", written over a horizontal line.